

SÉANCE DU 21 MAI 2014 à 18 H 30

L'an **deux mille quatorze**, le 21 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2014

Etaient présents : MM. CHATELIER Jean-Jacques, TAINGUY Jérôme, OLIVIER Jean-Louis, VIMENEY Pascal, Mmes DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CHASTANIER Marie, CANER Nathaly.

Absent : M. CAILLEUX

Secrétaire de Séance : Mme CHASTANIER Marie.

La séance est ouverte à 18 h 38. Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014 est approuvé après une constatation faite pour la procuration donnée par Mme CANER. Cette procuration avait été donnée à M. CHATELIER et non à M TAINGUY sans conséquence pour les votes car la totalité a été effectué à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2014 -32 : F.D.A.E.C. 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction par le Conseil Général de la Gironde du dispositif FDAEC pour l'année 2014 à savoir une enveloppe pour la commune d'Escoussans d'un montant de 9 258,00 €.

Il rappelle que cette enveloppe concerne les travaux de voirie, les travaux sur bâtiments, l'acquisition de matériel ou de mobilier.

Il précise en outre que les subventions 2014 seront versées sur production d'une attestation justifiant que la subvention du FDAEC 2013 a bien été utilisée.

Monsieur OLIVIER Jean-Louis présente le devis fourni par l'entreprise BOURRIEU et le conseil valide ce devis.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour les dépenses suivantes :

- Voirie : 34 416.61 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur les dépenses inscrites pour la demande du F.D.A.E.C.
- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier auprès du Conseil Général en vue de l'obtention de la subvention annuelle au titre de ces divers travaux,
- retient les critères préalables de développement durable n° 2, 4 et 9
- accepte d'assurer le financement complémentaire, par autofinancement,
- précise que les crédits nécessaires seront portés au Budget 2014, en section d'investissement.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -33 : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE AU CENTRE DE SECOURS DE TARGON EN 2008 ET 2010

Arrivée de M. CAILLEUX.

Monsieur le maire rappelle qu'en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Les subventions accordées au centre de secours de Targon suivantes :

- 916.43 € le 10/07/2008 ;
- 577.65 € le 07/06/2010

Doivent être amorties.

Monsieur le maire propose donc d'amortir en 2014 ces subventions dont la valeur est de 1 494.08 € sur le budget 2014.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

- AUTORISE Monsieur le maire :
 - A amortir les subventions versées au centre de secours sur l'exercice 2014
 - A effectuer les différentes opérations comptables relatives à cet amortissement.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1 / salle des fêtes :

- Monsieur le Maire propose que le Règlement intérieur de la salle des fêtes soit révisé. Une réunion est programmée le 02 juin à 18 heures à la salle des fêtes pour permettre de revoir ce règlement.
- La salle des fêtes sera utilisée à la rentrée prochaine par des cours de danse classique et de danse de salon. Une réflexion devra être faite pour la mise en place d'une convention pour l'utilisation de cette salle à titre gracieux.

2 / Organisation des élections européennes : Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation et la composition du bureau de vote pour les élections européennes.

3 / Commission de sécurité pour la salle des fêtes : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la sous-préfecture a programmé la visite de la commission de sécurité conformément aux textes le 17 juin 2014 à 15 heures.

4 / Signalétique intercommunale : Suite à plusieurs contacts avec la communauté de communes, Monsieur le Maire précise que les poteaux et la pose sont pris en charge par la communauté de communes. Une convention sera signée par les viticulteurs qui ont souhaité une signalétique.

5 / Chemins de randonnée : Mme BELLIARD Myriam a été en reconnaissance pour la boucle d'Escoussans. Une carte sera faite où sera déterminée les zones à nettoyer. Il reste à définir le nombre de kilomètres, les zones de sous-bois. Une réunion est prévue au sien de la communauté de communes le 06 juin 2014.

6 / Fauchage sur le territoire d'Escoussans : MM. OLIVIER et TAINGUY ont effectué un relevé des routes qui doivent être entretenues.

7 / Remplacement de M. MARTINAUD : Monsieur MARTINAUD a informé les élus de son impossibilité de continuer ses prestations au sein de la commune d'Escoussans. Les élus ont reçus :

- M. HAUTOT (menuisier) ;
- M. GUILABERT (plombier) ;
- M. SCHUELLER.

Une entreprise extérieure peut également être contactée pour la tonte (voir l'entreprise St Paul Thierry).

8 / SDEEG : L'élection du président, des 13 vice-présidents et des 29 membres du bureau est programmée. Le contrat de maintenance concernant l'éclairage public devra être revu.

9 / Plaquette d'information : La première édition, est souhaitée pour le mois de septembre. Une réunion est programmée à ce sujet le mardi 10 juin à 18 heures à la mairie.

10/ Déviation de la route : Un projet de déviation est envisagé. Une technicienne devrait se rendre à Escoussans le 06 juin à 14 heures. Questionnement pour le talus. Les conseillers se posent la question sur la responsabilité de l'entretien de ce talus.

11 / Associations : Monsieur le Maire précise qu'il souhaite rencontrer les présidents des associations afin de définir leurs projets.

12 / Ecole d'Escoussans : Une constatation a été faite de l'utilisation des toilettes des enfants et de mégots dans la cour de l'école.

13 / Panneaux endommagés : Un certain nombre de panneaux sont endommagés. Ils seront inventoriés pour être remplacés.

14 / Bâtiments : Un point a été fait par Monsieur OLIVIER ET M. TAINGUY sur le presbytère et sur la salle des fêtes :

A / Presbytère : Monsieur OLIVIER fait part de certaines remarques faites par Monsieur et Madame SCHULLER (locataires) :

- Problème de joint de menuiseries : Monsieur NUNES, menuisier, poseur et fournisseur est venu à la demande de M. OLIVIER poser les joints manquants (joints qui étaient en place lors de la livraison) ;
- Humidité dans la douche : ce problème d'humidité est dû au fait que le côté latéral gauche n'a pas été carrelé. Un devis a été demandé à Monsieur FABRI, carreleur concernant la préparation du support et le carrelage avec carreaux blancs 15 x 15.
- Peinture des volets extérieurs : Un contact a été pris avec Monsieur GIRARDIN qui affirme avoir peint les volets dans la règle de l'art. Un rendez-vous est pris le vendredi 23 à 18 heures.
- Micro fosse station : un problème d'odeur est constaté. Le produit pour la fosse a été fourni au début de la location et une location a été faite pour un activateur bactérien. Des questionnements sont sur ce point :
 - Y-a-t-il eu un état des lieux entrant,
 - La fosse a-t-elle été nettoyée ?

Une vidange et un nettoyage de cette micro station devront être faits aux frais de la mairie ainsi que les produits d'entretien et l'entretien annuel sera à la charge des locataires.

- L'isolation du sous-sol en plafond est à revoir ;
- Consolidation de l'entourage du puits (moellons dégarnis) ;
- Pin au ras de la clôture : Une branche est à élaguer vers la rue afin d'éliminer le poids de l'arbre (risque de chute qui pourrait entraîner le mur de la clôture).

B / Salle des fêtes :

- Un allongement des bras de fermeture des volets roulants côté rue devra être fait ;
- Un changement de la porte de droite donnant l'accès dans la cuisine sera à prévoir ;
- Des odeurs persistantes sont constatées de le local du congélateur : un siphon devra être installé à la sortie du cumulus ;
- Une ampoule BAR.

C / Eglise et Clocher :

- Clocher : Monsieur TAINGUY demande l'achat de bois pour une réparation.
- Portillon : Une demande a été faite auprès de LEROY MERLIN pour création de compte afin de pouvoir faire l'acquisition d'un portillon (ref : 66848726 d'une valeur de 69 € + pattes de scellement.
- Réparation des cloches : Prendre contact avec l'entreprise qui devrait intervenir pour réparation du battant de la cloche.

D / Embellissement de la mairie : Monsieur OLIVIER propose

- Un achat de jardinière béton – jardinière vasque béton ;
- 3 bancs publics ;
- Une table et un banc en béton
- Peintures sur les croisillons entre les piles de la clôture ;
- Jardinières PVC accrochées sur croisillons ;
- Nettoyage des pavés béton sur le trottoir d'entrée ;
- Démontage et remontage des fils en façade dans des gaines PVC sous la saillie en pierre ;
- Revoir la couleur des volets et de la porte d'entrée (rouge) ;
- Reposer le manteau de cheminée servant de banc ;
- Achat d'une grille pour le regard des eaux de pluie à gauche de la façade ;
- Réparation des marches d'accès.

E / Prévisions de réparations - Mairie et salle des fêtes :

- Illumination de Noël et du 1^{er} de l'an ;
- Aménagement et nettoyage des fleurs au lieu dit « La croix de Miaille » ;
- Nettoyage des murs d'enceinte du cimetière ;
- Asile de nuit au bourg et le pigeonnier.

F / Prévisions de travaux de voirie : Lors de la réunion concernant le groupement d'achat pour les travaux de voirie, une estimation de 160 km de voirie sur les différentes communes (2 communes non représentées). Les différents travaux de voirie représenteraient un budget de 700 000 € annuel pour toutes les communes. Pour la commune d'Escoussans les travaux à réaliser seraient les suivants :

- Bicouches général des voies communales :
 - 2014 : Croix de Miaille → Pont Boucherie
 - 2015 :
 - * Moulin Larmurey → Le Benon
 - * Croix de Miaille → Contillon
 - 2016 :
 - * Liloie → Bourg y compris « Coqs »
 - * Naudonnet → au Pontet y compris Laubès et Jardiney
 - * 2017 :
 - * Mallet → Liron
 - * Rouchet → Pellegrue
 - * 2018 :
 - * Bareille Laudier et Gaillardin
 - * Le Bourg → D 139

15 / Mise en sécurité à Coqs : Un panneau de limitation de vitesse (attention enfants) devrait être implanté. Le kit panneau et poteau s'élève à 180 € HT.

Le conseil municipal se réunira le mercredi 18 juin 2014 à 18 h 30.

 La séance est levée à 21 h 24.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.
